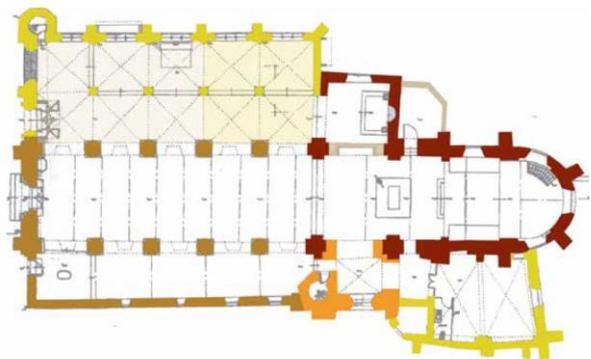


## FICHE ACTION N° 1.1

### Pérenniser l'église comme témoignage architectural de la centralité historique de la commune

Orientation stratégique	I - Valoriser le cadre de vie existant
Action nom	Pérenniser l'église comme témoignage architectural de la centralité historique de la commune
Action n°	1.1
Objectif de l'action	a- L'action vise à établir un programme de travaux de sécurisation et d'entretien de l'église Saint-Nicolas, classée Monuments Historiques. b- Elle vise également à mettre en valeur son parvis à plus long terme.
Statut	a- En cours de définition b- Non initiée
Niveau de priorité	a- MOYENNE b- FAIBLE
Maître d'ouvrage	a- Commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines, avec délégation au Conseil Départemental dans le cadre du dispositif Entretien du patrimoine rural b- Commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines
Description de l'action	a- A la suite de travaux de consolidation de la voûte de la nef Nord en 2022, l'élaboration d'un carnet d'entretien général a été entrepris avec l'aide du Conseil Départemental. Dans un objectif global de restauration des voûtes de la nef nord, mais aussi de plan de rénovation général du bâtiment, il s'agit de contractualiser par un marché de maîtrise d'oeuvre et de planifier les enveloppes et interventions sur 5 années permettant de remédier à la dégradation progressive des toitures, zingueries, maçonneries et mobilier de l'église. Cette action vient renforcer la pérennité de ce patrimoine central du bourg historique de Saint-Arnoult-en-Yvelines. En parallèle, des travaux plus spécifiques sur le collatéral nord doivent être entrepris. b- la requalification du parvis de l'église depuis la place Leclerc s'appuie sur un principe d'amélioration de la qualité de l'espace public au travers de l'ambiance recherchée. Il s'agit ainsi à moyen-long terme de pouvoir moderniser les matériaux, proposer une végétalisation permettant d'animer les façades aveugles de la rue de l'église, de proposer un espace



	partagé et plus convivial, pouvant aussi dynamiser la reprise des bâtiments privés riverains de cet espace à haute valeur historique.
Partenaires	a- Conseil Départemental, UDAP, Conservatoire des Monuments Historiques b- Conseil Départemental, UDAP, DDT
Dépenses prévisionnel/définitif	a- Carnet d'entretien : 30 000 € TTC annuels maximum avec participation du CD78 – Dispositif Entretien du patrimoine rural - sous réserve d'éligibilité et de délibération du Conseil Départemental b- études préalables et montant de travaux à déterminer
Plan de financement mobilisable / définitif	DRAC / Fondation du patrimoine / CD78
Calendrier	a- Carnet d'entretien 2023-2028 b- Etudes préalables aux travaux >2026
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Sommes investies chaque année dans les travaux d'entretien et de restauration
Conséquence sur la fonction de centralité	La centralité historique est un marqueur fort de la commercialité, de l'ambiance de centre-ville, de la qualité du cadre de vie des logements. C'est notamment grâce à la qualité patrimoniale au sens large : paysagère, qualité des espaces publics, architecture bâtie, etc. que les logements collectifs de centre-ville et la mixité fonctionnelle sont valorisés.
Incidences environnementales et dans le cadre de la transition énergétique	Sans objet.
Annexes	<p>- plan de datation -</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><span style="color: #800000;">■</span> VIe siècle</li> <li><span style="color: #A52A2A;">■</span> XIIe siècle</li> <li><span style="color: #FF8C00;">■</span> XIIIe / XVIe siècle</li> <li><span style="color: #FFD700;">■</span> XVIIe siècle</li> <li><span style="color: #D3D3D3;">■</span> moderne</li> </ul>  <p style="text-align: right;"><i>Extrait du diagnostic réalisé par les Ateliers Touchard / BMI, 2022</i></p>

## FICHE ACTION N° 1.2

### Accompagner la rénovation et restauration des 9, rue Charles De Gaulle et de la Grande Teinturerie

Orientation stratégique	<b>I - Valoriser le cadre de vie existant</b>
Action nom	<b>Accompagner la rénovation et restauration des 9, rue Charles De Gaulle et de la Grande Teinturerie</b>
Action n°	1.2
Objectif de l'action	c- La fiche action vise à transformer le 9, rue Charles De Gaulle en une opération mixte habitat social / local communal d- La fiche action vise à apporter une veille communale dans le cadre d'un projet privé de réhabilitation de la Grande Teinturerie
Statut	c- En cours de conception d- Non initiée
Niveau de priorité	c- MOYENNE d- MOYENNE
Maître d'ouvrage	c- Batigère (bailleur social) d- Porteur de projet privé
Description de l'action	c- La transformation du 9, rue Charles De Gaulle, dont la façade est classée au titre des Monuments Historiques fait partie d'une opération plus globale d'aménagement de logements sociaux en centre-ville. Ainsi 5 logements sociaux "atypiques" devraient voir le jour derrière la façade classée. Le projet prévoit également un local communal en rez-de-chaussée, dont la vocation est à déterminer. d- La Grande Teinturerie est un monument historique emblématique de Saint-Arnoult-en-Yvelines. Appartenant à la sphère privée, l'ambition de la commune sur ce bien est de veiller à sa bonne réhabilitation dans une vocation permettant de redonner vie à ce bâtiment.
Partenaires	c- Commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines d- Commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines, CMA/CCI, ...
Dépenses prévisionnel/définitif	c- A déterminer avec le bailleur maître d'ouvrage d- Plan de financement privé
Plan de financement mobilisable / définitif	c-FSIL d- DRAC / Fondation du patrimoine

Calendrier	2023-2026
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de logements sociaux créés Date de mise en service des locaux
Conséquence sur la fonction de centralité	Le centre historique est un marqueur fort de la commercialité, de l'ambiance de centre-ville, de la qualité du cadre de vie des logements. C'est notamment grâce à la qualité patrimoniale au sens large : paysagère, qualité des espaces publics, architecture bâtie, etc. que les logements collectifs de centre-ville et la mixité fonctionnelle sont valorisés. Les façades historiques et batisses anciennes inscrites aux Monuments Historiques vacantes doivent ainsi faire l'objet d'une réappropriation donnant lieu à un programme de restauration soucieux de la mixité des usages.
Incidences environnementales et dans le cadre de la transition énergétique	Sans effet majeur
Annexes	 <p><i>Grande Teinturerie</i></p>  <p><i>Façade du 9, rue Charles de Gaulle</i></p>

## FICHE ACTION N° 1.3

### Jalonner la restauration du Moulin Neuf

Orientation stratégique	I - Valoriser le cadre de vie existant
Action nom	<b>Jalonner la restauration du Moulin Neuf</b>
Action n°	1.3
Objectif de l'action	Il s'agit de permettre une réhabilitation de ce site (bâtiments et abords) permettant une exploitation plus animée du lieu, en complémentarité avec l'association historique occupant aujourd'hui les lieux.
Statut	A initier
Niveau de priorité	MOYENNE
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	<p>Plusieurs programmations peuvent s'implanter au Moulin Neuf, en lien avec les itinéraires cyclables et de randonnée qui passent au droit du monument. Une programmation tournée vers l'animation pédagogique sur la thématique de l'eau ou du végétal peut être creusée, de même que des activités en lien avec le tourisme itinérant (station "étape" pour vélos, hébergement...), tout en respectant la vocation historique et culturelle du lieu.</p> <p>Par ailleurs, il s'agit de reprendre la structure du bâtiment, en particulier la toiture ainsi que la façade, pour lesquelles des études préalables ont été menées précédemment.</p> <p>La première action consiste donc en une faisabilité globale de programmation, en lien avec l'agence départementale INGENIERY</p>
Partenaires	<p>Commune</p> <p>Parc Naturel Régional HVC</p> <p>Conseil Départemental – Agence départementale IngénierY</p> <p>CAUE</p> <p>Agence de l'Eau</p> <p>Rambouillet Territoires</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Réfection de la toiture : 400 000 €</p> <p>Ravalement de la façade : 75 000 €</p>

Plan de financement mobilisable / définitif	PNR (?), Agence de l'Eau, France Tourisme, CART...
Calendrier	2024-2025 - Faisabilité
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fréquentation du Moulin Neuf
Conséquence sur la fonction de centralité	Sans être constitutif de la centralité de la ville, le Moulin Neuf constitue un point d'attrait significatif, lieu d'expression de la société Historique voué à devenir un lieu vivant, convivial et en appui sur son environnement naturel (Rémarde, Parc de l'Aleu). Sa réhabilitation et dynamisation en lien avec les différents itinéraires touristiques traversant la commune, avec des animations dans le Parc de l'Aleu ou de la société historique vise à faire du secteur de l'Aleu un espace complémentaire à la polarité de Saint-Arnoult-en-Yvelines.
Incidences environnementales et dans le cadre de la transition énergétique	On peut imaginer un projet de Moulin Neuf réhaussé par des équipements à destination des randonneurs / cyclistes : espace de regonflage, animations/déshaltération voire même un espace nuit pour ceux qui ont choisi la ville pour faire étape.
Annexes	

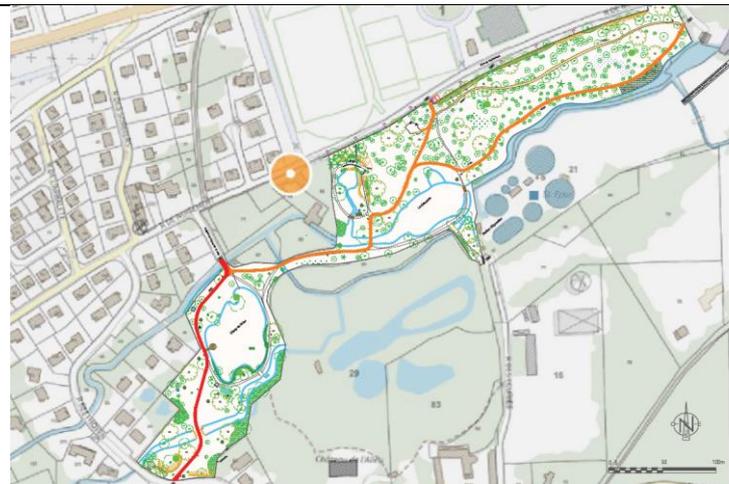
## FICHE ACTION N° 2.1

### Poursuivre la réhabilitation du parc de l'Aleu

Orientation stratégique	I - Valoriser le cadre de vie existant
Action nom	Poursuivre la réhabilitation du parc de l'Aleu
Action n°	2.1
Objectif de l'action	L'action vise à réhabiliter le parc de l'Aleu, restaurer les berges de l'étang, reprendre les cheminements pour les rendre perméables et accessibles aux PMR, restaurer les ponts du parc de l'Aleu, enrichir la biodiversité et la gestion des espaces verts...
Statut	Action entamée et programmée sur 4 années
Niveau de priorité	PRIORITAIRE
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	La commune a monté à la suite d'une étude de faisabilité (PLANTAGO) un programme en 4 années (2022-2025) destiné à réhabiliter le Parc de l'Aleu. Ainsi, plusieurs interventions sont ciblées, concernant : <ul style="list-style-type: none"> <li>- La réfection des ouvrages hydrauliques : restauration du moine, renaturation des berges, remise en état de la cascade</li> <li>- La sécurisation de certains ponts</li> <li>- La mise en place d'une gestion différenciée des espaces naturels</li> <li>- La désimperméabilisation et le travail autour de l'accessibilité PMR des sentiers</li> <li>- La rénovation du mobilier urbain (parc de jeux, bancs, pontons, lices...)</li> </ul>
Partenaires	Commune Région Ile-de-France (Plan Vert), CD78 Rambouillet Territoires (Parc de Jeux, GEMAPI) Agence de l'Eau
Dépenses prévisionnel/définitif	Plan d'action initial établi à 450 000 € HT Phase 1 (2022) : 129 450 € Phase 2 (2023) : 57 760 € Phase 3 (2024) : 127 945 € Phase 4 (2025) : 127 623 €

Plan de financement mobilisable / définitif	Région Ile-de-France (150 000 €) au titre du Plan Vert CD78 – Contrat départemental d'équipement- attribué (56 163 €) Etat Destination France (CEREMA) Agence de l'Eau
Calendrier	2022-2025
Indicateurs de suivi et d'évaluation	% du GR requalifié traversant le Parc de l'Aleu
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Le parc par sa localisation mêle des usagers très variés : promeneurs, randonneurs, familles, mais également jeunes puisque jouxtant le complexe sportif. Il constitue une portion du GR 655 "Chemin de Saint Jacques de Compostelle » (étape de Chevreuse à Rambouillet) et est à ce titre une vitrine du cadre de vie du Sud Yvelines pour les randonneurs.</p> <p>Très fréquenté par un public diversifié, adulte et enfant, il accueille poussettes et fauteuils roulants sur un cheminement hétérogène et en mauvais état.</p> <p>Des améliorations sont à prévoir tout en respectant l'esprit de ce parc dessiné par M. Alphand au XIXème siècle et sa diversité écologique en tant que zone humide. Le projet de la commune est de redonner au parc ses lettres de noblesses en proposant divers axes de travail pour que tous, promeneurs, sportifs, pêcheurs, puissent apprécier ce lieu exceptionnel en préservant la qualité du paysage et le développement de la biodiversité, pour faire du secteur de Nuisement une polarité de vie complémentaire au centre-ville.</p>
Incidences environnementales et dans le cadre de la transition énergétique	La lutte contre l'artificialisation des sols via la dépose des revêtements imperméables, la restauration des secteurs humides (berges de l'étang) et la lutte contre les plantes invasives tels que la renouée du Japon, la mise au point de systèmes d'entretien et de gestion différenciée des espaces verts sont autant d'actions favorables à la biodiversité

Annexes



Extrait du Plan de rénovation du Parc de l'Aleu, PLANTAGO, 2022

## FICHE ACTION N° 2.2

### Organiser la restauration de la coulée verte

Orientation stratégique	<b>I - Valoriser le cadre de vie existant</b>
Action nom	<b>Organiser la restauration de la coulée verte</b>
Action n°	2.2
Objectif de l'action	<p>Il s'agit premièrement de développer un axe de mobilités douces majeur sur la voie verte, reliant, d'est en ouest, la forêt de Rochefort, les abords de Guhermont, la place Jean Moulin, le skate park, la maison Elsa Triolet et le futur site d'implantation potentielle du groupe scolaire (cf. fiche action n°10.1). °10.1).</p> <p>Ensuite, l'action entend tirer parti de la présence d'un axe infrastructurel marquant l'identité et l'histoire de la commune, pour en faire un lieu de destination, espace public animé capable d'accueillir des usages variés pour les Arnolphiens.</p>
Statut	Action initiée et à programmer par tronçon
Niveau de priorité	MOYENNE
Maître d'ouvrage	Commune / Département (pour la partie des abords immédiats de la maison médicale)
Description de l'action	<p>Portée à la suite de la réflexion sur un premier tronçon sur lequel ont été replantés 45 arbres (secteur Gendarmerie), l'idée est d'avoir une action continue depuis la Maison Triolet-Aragon jusqu'au collège de Guhermont. Pour cela, plusieurs sections ont été imaginées :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) section Aragon/Boucauderie : section à aménager mettre en valeur à l'appui du projet scolaire</li> <li>2) section Jean Moulin : avenue verte urbaine, tronçon de la Véloscénie</li> <li>3) Place Jean Moulin : place nodale offrant des capacités en stationnement mais aussi à repenser à l'appui de la maison médicale, correspondant à l'extrémité nord du centre-ville</li> <li>4) secteur des boulistes : aménagement et renforcement des usages de cette esplanade</li> <li>5) voie verte forestière : liaison douce vers Guhermont</li> </ol>
Partenaires	Région Ile-de-France



	<p>Rambouillet Territoires</p> <p>Agence de l'Eau (place Jean Moulin)</p> <p>Conseil Départemental (maison médicale et ses abords, secteur scolaire, Véloscénie)</p> <p>Etat (parcelles jouxtant le secteur scolaire et Elsa Triolet)</p> <p>CAUE</p> <p>IngenierY</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	A découper selon les sections et à préciser
Plan de financement mobilisable / définitif	<p>Région Ile-de-France (lutte contre les îlots de chaleur)</p> <p>CEREMA / ADEME (désimperméabilisation)</p> <p>Destination France (sentiers de Nature)</p>
Calendrier	<p>2023-2038</p> <p>Secteur n°1 : "Boulistes" à réaliser en priorité</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	L'ancienne voie ferrée (globalement scindée en deux par la place Jean Moulin), est un espace vert majeur, en plein centre-ville, aménagé (pétanque, skate park, city-stade). L'action souhaite renforcer les divers usages, avec des enjeux de prolongement de cet espace de promenade pour le concevoir comme une colonne vertébrale desservant le centre-ville plutôt que comme un espace « en creux » avec une succession d'ambiances.
Incidences environnementales et dans le cadre de la transition énergétique	La réhabilitation d'une coulée verte continue dans l'espace urbain est aussi le support d'une trame verte (et noire) favorable au développement de la biodiversité et de la nature en ville, mettant en avant différentes ambiances paysagères et en appui sur les caractéristiques des sols (sables de Fontainebleau, lien avec la Rémarde, espèces végétales, etc.)

Annexes



*Principe de rénovation de l'espace boulistes*

## FICHE ACTION N° 2.3

### Restaurer la visibilité de la Rémarde à l'intérieur de l'enveloppe urbaine

Orientation stratégique	<b>I - Valoriser le cadre de vie existant</b>
Action nom	<b>Restaurer la visibilité de la Rémarde à l'intérieur de l'enveloppe urbaine</b>
Action n°	2.3
Objectif de l'action	<p>L'action veut :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- rendre visibles et accessibles les berges de la Rémarde à chaque fois que cela est possible, de façon à valoriser l'identité du centre-ville par la mise en valeur de son implantation géographique</li> <li>- créer un deuxième axe majeur pour les mobilités douces, lié à la voie verte et permettant de relier la Maison Elsa Triolet, le futur groupe scolaire (cf. action n°10.1), le centre-ville et le secteur du parc de l'Aleu.</li> </ul>
Statut	A structurer au gré des interventions foncières
Niveau de priorité	FAIBLE
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	<p>La Rémarde coule dans la ville sans toutefois être perceptible par les Arnolphiens. Son cours historiquement valorisé pour l'activité industrielle ou domestique a pratiquement canalisé l'ensemble de l'écoulement de la rivière.</p> <p>Aussi, plusieurs secteurs sont envisagés pour redonner à voir la Rémarde, par exemple :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Aux abords du projet scolaire (fiche action n°10.1)</li> <li>2) Sur les parcelles correspondant à l'ancien camping, avec la piscine naturelle (initiative privée)</li> <li>3) Sur le secteur de la rue de l'Isle (communal)</li> <li>4) Dans le Parc de l'Aleu.</li> </ol> <p>Si des emplacements réservés sont inscrits, peu d'acquisitions ont été réalisées sur les bords de la rivière. Au gré des opportunités d'acquisition, la continuité pourra être recherchée.</p>
Partenaires	CD78 – Dispositif à préciser - sous réserve d'éligibilité et de délibération du Conseil Départemental



	<p>CEREMA  CART (GEMAPI)  Agence de l'Eau (si action sur les berges)</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	A préciser pour chaque sous-secteur
Plan de financement mobilisable / définitif	<p>Agence de l'Eau  Région Ile-de-France  Etat / CEREMA</p>
Calendrier	Non déterminé
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Mètres linéaires le long de la Rémarde ouverts à la circulation piétonne
Conséquence sur la fonction de centralité	La Rémarde est le troisième lien structurant de la commune. Invisible, lui redonner une place dans le fonctionnement urbain du centre-ville est une opportunité à saisir pour y ancrer les pratiques de mobilités douces, détachées des circulations piétonnes le long des voies les plus passantes.
Incidences environnementales et dans le cadre de la transition énergétique	En lien avec la compétence GEMAPI (Rambouillet Territoires), l'action sur la visibilité de la Rémarde est aussi d'impact environnemental, en ce qu'elle permet de visibiliser les fluctuations hydrologiques de la rivière, sensibilisant aux crues, à l'économie de l'usage de l'eau, au risque inondation. A ce titre, cette action est en lien avec la révision du PPRI.
Annexes	 <p><i>Berges de la Rémarde, Extrait du Plan Guide, 2023</i></p>

## FICHE ACTION N° 2.4

### Animer le Jardin de l'Eglise restauré

Orientation stratégique	I - Valoriser le cadre de vie existant
Action nom	Animer le Jardin de l'Eglise restauré
Action n°	2.4
Objectif de l'action	A la suite des plantations réalisées dans le Jardin de l'église, l'action veut promouvoir l'usage de cet espace comme endroit de convivialité dans le centre-ville, avec plusieurs activités supports, voire manifestations.
Statut	A mettre en œuvre
Niveau de priorité	FAIBLE
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	Deux types d'actions sont à prévoir sur cet espace : - l'installation de mobilier urbain et le renforcement de l'expression végétale sur le site (carrés potagers par exemple) - l'organisation de manifestations citoyennes ou en lien avec les écoles sur cet espace.
Partenaires	Région Ile-de-France Rambouillet Territoires PNR (?)
Dépenses prévisionnel/définitif	Budget communal et matériel des services techniques
Plan de financement mobilisable / définitif	
Calendrier	Non déterminé
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de manifestations organisées dans cet espace
Conséquence sur la fonction de centralité	En plein cœur de la ville historique, le jardin de l'église restauré à la faveur du budget participatif de la Région Ile-de-France est redevenu un espace fréquentable, sortant de son usage réservé aux déjections canines. Dès lors, avec l'implantation de mobilier de type hôtel à insectes, bancs publics, récupérateur d'eau de pluie, le jardin de l'église a vocation à

	concentrer une vie citoyenne et didactique sur les enjeux de la nature en ville.
Incidences environnementales et dans le cadre de la transition énergétique	La végétalisation et diversification des essences fruitières sur cet espace est de nature à favoriser la biodiversité.
Annexes	<div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="margin-right: 10px;"> <p>Pommier rustique</p> <p>Prairie fleurie</p> <p>Hôtel à insectes</p> </div>  <div style="margin-left: 10px;"> <p>Récupérateur d'eau</p> <p>Espace potager</p> <p>Rosier grimpant</p> <p>Groseilliers, cassissiers...</p> </div> </div> <p style="text-align: center;"><i>Extrait du dossier de restauration du Jardin de l'Eglise présenté au budget participatif de la Région Ile-de-France</i></p>

## FICHE ACTION N° 3

### Rénover l'éclairage public

Orientation stratégique	<b>I - Valoriser le cadre de vie existant</b> <b>III - Moderniser les équipements publics</b>
Action nom	<b>Rénover l'éclairage public</b>
Action n°	3
Objectif de l'action	L'objectif est de procéder à la mise en place d'un marché d'entretien et de rénovation global de l'éclairage public avec engagements sur les économies d'énergie réalisées
Statut	Etudes préalables réalisées (EECI), en attente de financements Marché à lancer
Niveau de priorité	FORTE
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	<p>La rénovation de l'éclairage public comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la géolocalisation des réseaux</li> <li>- la rénovation du système d'éclairage et la mise aux normes des armoires électriques et pieds de mâts</li> <li>- la modernisation des typologies d'éclairage (533 luminaires à remplacer)</li> </ul> <p>Les gains énergétiques attendus sont de l'ordre de 65% par rapport à l'existant.</p>
Partenaires	Etat Conseil Régional Banque des Territoires
Dépenses prévisionnel/définitif	Montant estimatif : 1 093 000 € HT
Plan de financement mobilisable / définitif	Fonds Vert (Etat) - env. 100 000 € sollicités DSIL 2023 (Etat) - environ 560 000 € sollicités Ile-de-France : 150 000 € attribués
Calendrier	2023-2024
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Evolution de la dépense énergétique par an (éclairage public) Puissance installée



Conséquence sur la fonction de centralité	Sans objet
Incidences environnementales et dans le cadre de la transition énergétique	La performance environnementale des systèmes d'éclairage public constitue un levier important de réduction de la dépense énergétique de la commune. Les dépenses sont estimées à 77 000 € annuels (avant mise en place de l'extinction en coeur de nuit). A l'issue de la mise en place de l'action, la dépense devrait être stabilisée, hors augmentation des prix, autour de 23 000 €.
Annexes	

## FICHE ACTION N° 4

### Valoriser la présence de la Véloscénie et des chemins de randonnée

Orientation stratégique	I - Valoriser le cadre de vie existant
Action nom	<b>Valoriser la présence de la Véloscénie et des chemins de randonnée</b>
Action n°	4
Objectif de l'action	Il s'agit de structurer et valoriser le parcours de la Véloscénie et du GR 655 dans la ville
Statut	Coordination (CD78 / CART) initiée
Niveau de priorité	FAIBLE
Maître d'ouvrage	Commune (b-c) Rambouillet Territoires (a) Conseil Départemental (b)
Description de l'action	<p>Quatre sous-actions sont incluses dans cette fiche :</p> <p>a- la structuration du projet de maison de la Randonnée (Rambouillet Territoires). Ce projet est porté par la CART et a vocation à proposer en complément de l'antenne de l'Office du tourisme un équipement dédié à la transmission d'information sur les itinéraires intercommunaux et la structuration d'un écosystème favorable à la randonnée et au tourisme itinérant.</p> <p>b- la continuité cyclable de la Véloscénie, comprenant l'aménagement de plusieurs tronçons, en particulier sur le secteur des Meurgers, mais aussi à la levée de quelques obstacles (rue Jean Moulin / rue des Paradis).</p> <p>c- le développement des infrastructures dédiées aux cycles et randonneurs, par exemple autour du Moulin Neuf (station de gonflage, activités de repos/détente...), en lien avec la fiche-action n° 1.3.</p> <p>d- le développement et l'aménagement des passages piétons à l'intérieur du tissu bâti : le long de la Rémarde, vers Elsa Triolet, etc, en lien avec la fiche-action n° 2.3.</p>
Partenaires	Commune Rambouillet Territoires



	CD78 – Dispositif à préciser en lien avec le développement du tourisme - sous réserve d'éligibilité et de délibération du Conseil Départemental
Dépenses prévisionnel/définitif	A préciser pour chaque sous-secteur
Plan de financement mobilisable / définitif	A préciser
Calendrier	2024-2027
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fréquentation des axes touristiques (Véloscénie)
Conséquence sur la fonction de centralité	La commune a la chance d'être parcourue par plusieurs itinéraires majeurs. En saison touristique, l'impact potentiel de l'activité générée par l'étape (nuitée, déjeuner, pause) est un facteur dynamisant pour l'activité du centre-ville.
Incidences environnementales et dans le cadre de la transition énergétique	La promotion des déplacements doux à l'intérieur de la ville est aussi un facteur de mieux-être environnemental.
Annexes	 <p style="text-align: right;"><i>Parcours de la Véloscénie,</i></p>

## FICHE ACTION N° 5.1

### Assurer la bonne intégration des programmes immobiliers matures

Orientation stratégique	<b>II - Diversifier les capacités d'accueil résidentielle et économique</b> <b>III - Moderniser les équipements publics</b>
Action nom	<b>Assurer la bonne intégration des programmes immobiliers matures</b>
Action n°	5.1
Objectif de l'action	Le but est de procéder aux aménagements nécessaires au droit des programmes immobiliers pour garantir une bonne intégration des projets, en particulier de l'Avenue Grivot principale artère de recomposition du centre-ville.
Statut	Initiée et à poursuivre
Niveau de priorité	FORTE
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	<p>Outre, le suivi des opérations immobilières en cours (Champ des Pommiers, Porte de Chartres, Camping), et à l'appui du programme Grivot – soutenu par le programme départemental « Prévention Carence » - comprenant 78 nouveaux logements, la collectivité souhaite faire de cette opération structurante une artère vivante de Saint-Arnoult incluant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'acquisition de places de stationnement (a)</li> <li>- l'acquisition d'un local commercial d'environ 150m<sup>2</sup> (b),</li> <li>- l'acquisition d'une parcelle cadastrée AW228 en vue de la réalisation d'un équipement public et d'une halle couverte (c)</li> <li>- le réaménagement de la rue Grivot en un sens unique permet de rationaliser les déplacements voitures et de laisser la part belle aux piétons et au stationnement, de même qu'à une ambiance d'avenue pacifiée et végétalisée (arborée)</li> </ul>
Partenaires	Commune Rambouillet Territoires CD78 – Dispositif Prévention Carence signé avec la commune - sous réserve d'éligibilité et de délibération du Conseil Départemental



Dépenses prévisionnel/définitif	<p>a- env. 300 000 € (50% FSIL, 50% commune)</p> <p>b- env. 280 000 € (50% FSIL, 50% commune) hors espace extérieur et terrasse couverte</p> <p>c- prév. 200 000 € foncier (50% FSIL, 50% commune), + prév. 150 000 € (30% FSIL, 40% région IdF, 30% commune)</p> <p>d- prév. 150 000 €</p>
Plan de financement mobilisable / définitif	FSIL/DSIL, Conseil Régional (aides aux communes en faveur du commerce local), Conseil Départemental (Triennale voirie)
Calendrier	<p>a- Places de stationnement : 2023-2026 (VEFA)</p> <p>b- Commerce et Terrasse 2023-2026 (VEFA)</p> <p>c- Foncier : 2023 / Construction 2025-2027</p> <p>d- Avenue : 2026-2028</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Nombre de cellules commerciales conviviales créées</p> <p>Nombre de places de stationnement supplémentaires créées</p> <p>Nombre de commerces sur le marché hebdomadaire</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	L'avenue Grivot est le cœur de Saint-Arnoult-en-Yvelines dans son projet PVD. En effet, elle fait le lien entre la centralité haute (cinéma, U express, maison médicale, Poste, Parc Arsonneau, Colombier) et le centre historique (commerçant). Dès lors, sa requalification dans un projet de mixité d'usage et de fonctionnalités permet de recréer une cohérence dans la déambulation et la pratique du centre, de même qu'elle étoffe les équipements, commerces et services qui sont autant de facteurs d'attractivité.
Incidences environnementales et dans le cadre de la transition énergétique	Sans objet
Annexes	



	<i>Perspective de l'Avenue Grivot, SL Architectes</i>
--	---

## FICHE ACTION N° 5.2

### Cadencer la conception des programmes immobiliers de moyen terme

Orientation stratégique	<b>II - Diversifier les capacités d'accueil résidentielle et économique</b>
Action nom	<b>Cadencer la conception des programmes immobiliers de moyen terme</b>
Action n°	5.2
Objectif de l'action	La commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines étant actuellement carencée au titre de la loi SRU, il s'agit d'accompagner et de coordonner les programmes immobiliers susceptibles de contribuer au rattrapage SRU et à l'atteinte au moins partielle des objectifs triennaux.
Statut	Initiée et à poursuivre
Niveau de priorité	FORTE
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	<p>La commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines, conformément au Programme local de l'Habitat de Rambouillet Territoires souhaite coordonner les programmes immobiliers dans le but :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'échelonner les programmes pour permettre d'absorber l'arrivée de population nouvelle</li> <li>- de garantir la mixité des programmes (locatif/accession, public/privé, social/libre, jeune/familial/senior...).</li> </ul> <p>Ainsi, l'action comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a- l'encadrement et le montage opérationnel du programme RAMBOL, en lien avec le Département des Yvelines et l'EPFIF notamment ;</li> <li>b- la diversification de l'offre résidentielle à destination des personnes âgées, au travers d'une opération de type "résidence personnes âgées", en lien avec le CD78 et l'EPFIF notamment ;</li> </ul>
Partenaires	<p>Conseil Départemental</p> <p>EPFIF</p> <p>Rambouillet Territoires</p> <p>Office Foncier Solidaire</p> <p>Promoteurs / Industriel</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	Montage des opérations à affiner au fur et à mesure

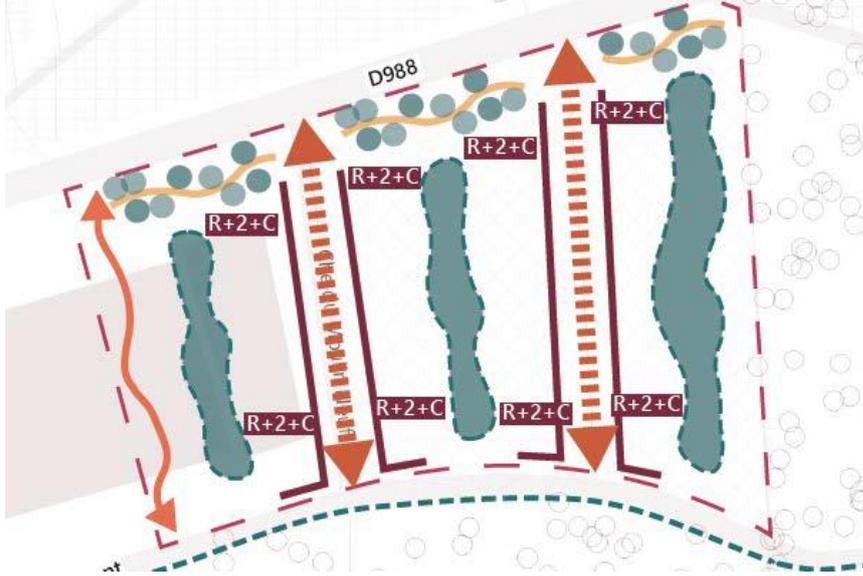
Plan de financement mobilisable / définitif	CD78 – Programme Yvelines Résidences - sous réserve d'éligibilité et de délibération du Conseil Départemental
Calendrier	2023-2025 : conception es opérations 2026 - : aménagements
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de logements créés Superficie reconvertie en opérations nouvelles Mixité sociale des opérations (part de logements spécifiques, part de logements sociaux)
Conséquence sur la fonction de centralité	La diversification du parc d'habitat est un levier direct d'attractivité pour le centre-ville
Incidences environnementales et dans le cadre de la transition énergétique	Sans objet
Annexes	 <p data-bbox="1066 1574 1500 1608"><i>Ilot Porte de Chartres, SL Architectes</i></p>

## FICHE ACTION N° 5.3

### Concevoir un écoquartier vertueux sur le secteur du Moulin Neuf

Orientation stratégique	<b>II - Diversifier les capacités d'accueil résidentielle et économique</b>
Action nom	<b>Concevoir un écoquartier vertueux sur le secteur du Moulin Neuf</b>
Action n°	5.3
Objectif de l'action	Le secteur de l'Aleu constitue une entrée de ville structurante pour la commune. Sur le terrain communal, il s'agit de mettre à profit le cadre naturel et environnemental pour proposer un développement d'habitat qualitatif et varié.
Statut	A initier
Niveau de priorité	MOYENNE
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	L'action entend développer un programme résidentiel/tertiaire et de mettre en adéquation les documents d'urbanisme avec ce programme (révision générale du PLU), permettant la valorisation du foncier communal sur une offre résidentielle / mixte (tertiaire) sur un registre de quartier environnementalement et fonctionnellement exemplaire.
Partenaires	Etat, Conseil Départemental
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement mobilisable / définitif	A définir
Calendrier	2026-
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de logements créés Mixité de l'opération (fonctionnelle et sociale)
Conséquence sur la fonction de centralité	Avec la requalification du Moulin Neuf, la rénovation des équipements sportifs et la rénovation du Parc de l'Aleu, le secteur est de la commune s'impose comme une polarité secondaire de la commune, autour des activités de loisirs et sportifs en appui sur le caractère naturel du site.



	<p>Dès lors, le projet d'écoquartier entend renforcer cette polarité, tout en la préservant d'implantations commerciales de nature à mettre en difficulté le centre-ville.</p>
<p>Incidences environnementales et dans le cadre de la transition énergétique</p>	<p>Aujourd'hui cultivé, le terrain a vocation à conserver un rapport étroit avec l'environnement exceptionnel qui le borde : la Rémarde et le Moulin Neuf, le Parc de l'Aleu, la plaine des sports. C'est pourquoi une programmation de type écoquartier ou équivalent permet de concilier développement urbain et préservation du cadre de vie arnolprien.</p>
<p>Annexes</p>	 <p>The diagram illustrates an urban layout within a triangular plot. At the top, a road labeled 'D988' runs horizontally. Below it, several vertical building footprints are shown, each labeled 'R+2+C'. The buildings are connected to a network of streets. A dashed red line outlines the plot boundary, and a dashed green line follows the bottom edge. The background shows a grid of streets and some green spaces.</p> <p><i>Extrait du Plan Guide, 2023</i></p>

## FICHE ACTION N° 6.1

### Mettre en œuvre une OPAH-RU

Orientation stratégique	<b>II - Diversifier les capacités d'accueil résidentielle et économique</b>
Action nom	<b>Mettre en œuvre une OPAH-RU</b>
Action n°	6.1
Objectif de l'action	Encourager la rénovation du parc résidentiel privé
Statut	En projet
Niveau de priorité	FORTE
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	<p>La commune de Saint Arnoult en Yvelines a engagé une étude pré-opérationnelle d'OPAH RU sur son centre-ville, conduite par le groupement composé de CITLLIOS, mandataire, FGN conseil, SOLIHA 78-91 et l'agence TU-DU architecte urbaniste.</p> <p>Il ressort de cette étude pré-opérationnelle, que le parc privé se caractérise par les enjeux d'intervention suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des enjeux socio-démographiques prioritaires, qui requestionnent la place du parc privé dans l'accueil de nouveaux ménages : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser le retour des jeunes actifs sur la commune,</li> <li>• Favoriser le maintien des ménages avec enfants sur le territoire,</li> </ul> </li> <li>- Des enjeux d'habitabilité et de mobilisation des logements en centre-ville : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer le confort des logements : 263 logements potentiellement concernés par des travaux,</li> <li>• Lutter contre l'habitat indigne en centre-ville, notamment dans le locatif, en mobilisant des procédures coercitives le cas échéant : 32 monopropriétés pouvant nécessiter des travaux,</li> <li>• Encourager fortement la rénovation énergétique des logements : 423 logements construits avant 1948,</li> <li>• Mobiliser les logements vacants en centre-ville : 12 immeubles entièrement vacants depuis plus d'un an,</li> </ul> </li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Permettre le maintien à domicile des ménages âgés qui le souhaite, tout en développant une capacité d'accueil adapté en centre-ville : 106 grands logements (T5 et +) occupés par les personnes âgées et seules,</li> <li>• Promouvoir des logements plus grands en centre-ville : 50 logements mesurant moins de 25 m<sup>2</sup>,</li> </ul> <p>Au vu des caractéristiques du parc privé présentées aux élus, la commune de Saint Arnoult en Yvelines a décidé de mettre en place un dispositif complet d'intervention sur l'habitat privé, alliant l'incitatif et le coercitif, composé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une OPAH RU en vue de rénover 70 logements en 5 ans,</li> <li>- une Opération de Restauration Immobilière pouvant concerner une douzaine d'immeubles,</li> <li>- un Permis de Louer (cf fiche-action n°6.2)</li> <li>- une/des acquisition(s)-revente(s) (recyclage immobilier) d'un ou plusieurs immeubles à rénover,</li> <li>- un dispositif de subventions complémentaires dédiées à la rénovation des logements privés,</li> </ul>
Partenaires	<p>Commune de Saint Arnoult en Yvelines : maître d'ouvrage,</p> <p>Anah : co-financeur (50% du coût HT de l'ingénierie, et financeur principal des aides aux travaux),</p> <p>Banque des territoires : co-financeur (25% du coût HT de l'ingénierie),</p> <p>Conseil Départemental,</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Suivi-animation : dépense prévisionnelle</p> <p>DEPENSES :</p> <p>-336 000,00 € HT (coût total prévisionnel de la mission de suivi-animation de l'OPAH RU),</p> <p>SUBVENTIONS :</p> <p>-168 000,00 € pris en charge par l'Anah (50% du coût HT),</p> <p>-84 000,00 € pris en charge par la Banque des Territoires</p>
Plan de financement mobilisable / définitif	cf plan prévisionnel
Calendrier	<p>Mise en œuvre opérationnelle prévisionnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mars-Mai 2023 : finalisation de la convention de suivi-animation de l'OPAH RU de Saint Arnoult en Yvelines,</li> <li>- Septembre 2023 : finalisation du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE), en vue d'engagement</li> </ul>

Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Nombre de personnes rencontrées et renseignées,</p> <p>Nombre de logements concernés (directement ou indirectement) par l'intervention de l'opérateur,</p> <p>Nombre de dossiers de demande de subventions déposés, par catégorie,</p> <p>Nombre de logements concernés,</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	Impact direct sur l'état général, l'habitabilité, la décence et l'offre de logements en centre-ville, et à l'échelle de la commune.
Incidences environnementales et dans le cadre de la transition énergétique	La rénovation des logements permet une meilleure efficacité thermique et donc un chauffage économe pour les habitants et pour l'environnement
Annexes	

## FICHE ACTION N° 6.2

### Instaurer le Permis de Louer

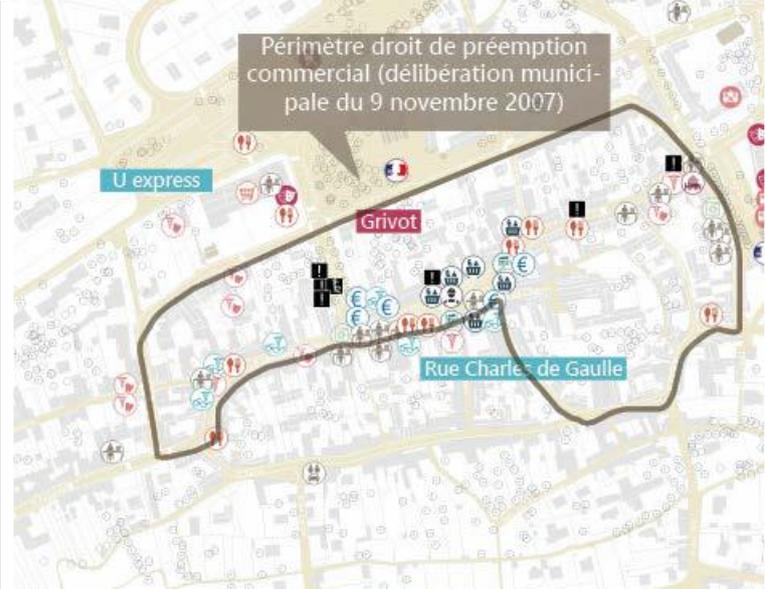
Orientation stratégique	<b>II - Diversifier les capacités d'accueil résidentielle et économique</b>
Action nom	<b>Instaurer le Permis de Louer</b>
Action n°	6.2
Objectif de l'action	Lutter contre la dégradation des logements locatifs de centre-ville et inciter à la réalisation de travaux
Statut	En projet
Niveau de priorité	FORTE
Maître d'ouvrage	Commune / CCAS
Description de l'action	La mise en place du Permis de Louer consiste à soumettre la location privée des particuliers à une autorisation préalable de la commune. Le périmètre ainsi que les modalités de visite et instruction des demandes sont à décliner.
Partenaires	ANAH ARS ETAT
Dépenses prévisionnel/définitif	Portage : deux options à trancher => temps administratif des agents de la commune / Budget d'animation de l'OPAH-RU
Plan de financement mobilisable / définitif	Temps agent (estimé 400h par an)
Calendrier	Délibération du Conseil instaurant le Permis de Louer : automne 2023
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de logements concernés par le Permis de Louer Nombre de logements visités, Nombre d'accord de mise en location donnés, Nombre d'injonction de travaux (mise en conformité) donnés, Nombre de refus donnés,
Conséquence sur la fonction de centralité	Impact direct sur l'état général, l'habitabilité, la décences et l'offre de logements en centre-ville, et à l'échelle de la commune.
Incidences environnementales et dans le cadre de la transition énergétique	Sans objet.
Annexes	

## FICHE ACTION N° 7.1

### Accompagner la programmation commerciale et la valorisation des rez-de-chaussée commerciaux

Orientation stratégique	<b>II - Diversifier les capacités d'accueil résidentielle et économique</b>
Action nom	<b>Accompagner la programmation commerciale et la valorisation des rez-de-chaussée commerciaux</b>
Action n°	7.1
Objectif de l'action	<p>Actualiser et maintenir à jour un référentiel de l'offre commerciale // Renforcer le lien avec les commerçants et artisans arnolphiens // Accompagner les commerçants et artisans pour le développement / installation de leur activité.</p> <p>Préserver la diversité commerciale sur les linéaires stratégiques // flécher la destination des cellules vacantes en coeur de ville // renforcer l'animation de la place du Maréchal Leclerc // Valoriser les pieds d'immeubles dans le parcours du centre-ville // Stimuler un parcours commercial attractif.</p>
Statut	En projet
Niveau de priorité	MOYENNE
Maître d'ouvrage	Commune / Initiative privée
Description de l'action	<p>L'action comprend 3 sous-actions :</p> <p>a- accompagner les commerçants dans l'animation du commerce par du temps de manager de commerce (à répartir entre plusieurs communes de la CART), interlocuteur privilégié à l'appui des élus pour les commerçants et prospects.</p> <p>b- encadrer les évolutions possibles des commerces au moyen du plan local d'urbanisme mais aussi par la maîtrise publique de certains locaux stratégiques, le cas échéant.</p>
Partenaires	<p>CART</p> <p>Banque des Territoires</p> <p>ETAT</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	a- 30 à 60K€ à répartir entre toutes les collectivités partenaires
Plan de financement mobilisable / définitif	(financement possible en partie ( 50 % ) par la Banque des Territoires / l'ANCT



	b- acquisition d'un local commercial possible : 280-300 000 € en centre-ville pour mise en location (50% FS)
Calendrier	Réflexion à structurer en 2024
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Nombre de cellules commerciales en centre-ville</p> <p>Nombre d'animations commerçantes annuelles</p> <p>Nombre de marchands ambulants sur le marché hebdomadaire</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	Le commerce est une fonction vitale pour un centre-ville dynamique. Si la dernière décennie voit une légère déprise du commerce en centre-ville, notamment au profit d'activités tertiaires ou de services, il s'agit de redonner des possibilités pour les porteurs de projets d'implantation dans des locaux adaptés.
Incidences environnementales et dans le cadre de la transition énergétique	Sans objet
Annexes	 <p style="text-align: right;"><i>Extrait du Plan Guide, 2023</i></p>

## FICHE ACTION N° 7.2

### Mettre en cohérence la signalétique et les devantures de centre-ville

Orientation stratégique	<p><b>I - Valoriser le cadre de vie existant</b></p> <p><b>II - Diversifier les capacités d'accueil résidentielle et économique</b></p>
Action nom	<b>Mettre en cohérence la signalétique et les devantures de centre-ville</b>
Action n°	7.2
Objectif de l'action	Valoriser les pieds d'immeubles dans le parcours du centre-ville // Favoriser une cohérence esthétique en coeur de ville, marqueur de l'identité arnolphienne // Stimuler un parcours commercial attractif
Statut	A poursuivre
Niveau de priorité	MOYENNE
Maître d'ouvrage	Commune / Initiative privée
Description de l'action	<p>L'action comprend :</p> <p>a- La promotion de la rénovation des devantures commerciales, conformément aux guides des couleurs et matières pour les devantures commerciales du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse</p> <p>b- La révision du plan de stationnement et la matérialisation et signalisation des places dédiées au commerce</p>
Partenaires	<p>CART</p> <p>Conseil Départemental (emprise RD)</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Plan Local d'urbanisme</p> <p>Promotion des aides existantes (Région)</p> <p>Temps agent</p>
Plan de financement mobilisable / définitif	Sans objet
Calendrier	Politique à mener en permanence
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de façades commerciales restaurées
Conséquence sur la fonction de centralité	Le commerce est une fonction vitale pour un centre-ville dynamique. Si la dernière décennie voit une légère déprise du commerce en centre-ville, il convient d'accompagner la reprise de ces locaux par une stratégie motrice de desserte automobile et stationnement, de liaisons piétonnes et de restauration des devantures commerciales / terrasses

Incidences environnementales et dans le cadre de la transition énergétique

Sans objet

Annexes



Couleur de devanture - E 5  
Couleur de rechantpi - E 5 à 40%  
Couleur de typographie - E 4



Couleur de devanture - E 3  
Couleur de rechantpi - E 3 à 50%  
Couleur de typographie - blanc



Couleur de devanture - E 7  
Couleur de rechantpi - E 7 à 40%  
Couleur de typographie - E 1



Couleur de devanture - E 8  
Couleur de rechantpi - E 8 à 60%  
Couleur de typographie - E 2

*Extrait de la Charte architecturale pour les devantures commerciales du  
PNR de la Haute-Vallée de Chevreuse*

## FICHE ACTION N° 8.1

### Etendre la zone d'activité des Vosseries

Orientation stratégique	<b>I - Valoriser le cadre de vie existant</b> <b>II - Diversifier les capacités d'accueil résidentielle et économique</b>
Action nom	<b>Etendre la zone d'activité des Vosseries</b>
Action n°	8.1
Objectif de l'action	Renforcer les emplois sur la commune / Favoriser l'accueil de nouvelles activités
Statut	A poursuivre
Niveau de priorité	FORTE
Maître d'ouvrage	CART / Commune
Description de l'action	En lien avec la stratégie de renforcement économique de Rambouillet Territoires, et avec la révision générale du Plan Local d'Urbanisme, ainsi qu'au regard des projets de développement résidentiel imposés par la situation de carence SRU, il convient de veiller à ne pas dégrader le ratio de concentration d'emploi de la commune afin de ne pas aggraver les difficultés de mobilité pendulaires.
Partenaires	CART Commune Etat
Dépenses prévisionnel/définitif	A préciser
Plan de financement mobilisable / définitif	Sans objet
Calendrier	Réflexion à l'issue de la révision du PLU (2025-)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Indice de concentration d'emploi Nombre d'entreprises implantées sur la commune
Conséquence sur la fonction de centralité	Le renforcement de l'emploi local est de nature à booster le dynamisme et l'attractivité de la commune et de la CART.
Incidences environnementales et dans le cadre de la transition énergétique	Sans objet
Annexes	

## FICHE ACTION N° 8.2

### Programmer un espace de coworking / tiers lieu

Orientation stratégique	<b>I - Valoriser le cadre de vie existant</b> <b>II - Diversifier les capacités d'accueil résidentielle et économique</b>
Action nom	<b>Programmer un espace de coworking / tiers lieu</b>
Action n°	8.2
Objectif de l'action	Développer un lieu d'accueil pour le télétravail / tiers lieu professionnel et culturel
Statut	A initier
Niveau de priorité	MOYENNE
Maître d'ouvrage	Commune / CART
Description de l'action	<p>Le développement du télétravail à Saint-Arnoult-en-Yvelines ainsi que des activités professionnelles indépendantes induit des besoins croissants en espaces de travail modulaires et adaptables aux différents horaires. Dès lors, il est souhaitable de prévoir à proximité des services de centre-ville un espace dédié à ces nouvelles pratiques de travail. L'action consiste dans un premier temps dans la réflexion de la meilleure solution bâtementaire et de gestion de l'équipement pour en assurer la pérennité.</p> <p>Les options étudiées sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- intégration à un programme immobilier à venir</li> <li>- création <i>ex nihilo</i></li> <li>- reprise et rénovation de locaux existants</li> </ul>
Partenaires	CART Conseil Régional Banque des Territoires
Dépenses prévisionnel/définitif	A préciser à l'avancement
Plan de financement mobilisable / définitif	Conseil Régional
Calendrier	Réflexion à structurer selon les opportunités
Indicateurs de suivi et d'évaluation	

Conséquence sur la fonction de centralité	Les "migrations pendulaires" sont autant de contraintes pour les Arnopliens qui se rendent sur leurs lieux d'emplois parfois éloignés du domicile ; contraintes de temps de transport, contraintes de coût de déplacements. De la même manière, le développement du télétravail n'est pas forcément adapté depuis le domicile et peut nécessiter des espaces adaptés. Ceci renforce par ailleurs la fréquentation des commerces de centre-ville, en particulier de services aux entreprises et de restauration.
Incidences environnementales et dans le cadre de la transition énergétique	Permet de réduire les déplacements domicile-travail et donc les coûts énergétiques associés.
Annexes	

## FICHE ACTION N° 9

### Aménager la maison médicale et ses abords

Orientation stratégique	<b>III – Moderniser les équipements publics</b>
Action nom	<b>Aménager la maison médicale et ses abords</b>
Action n°	9
Objectif de l'action	Rassembler les professionnels médicaux volontaires sur un lieu d'exercice unique / Favoriser l'implantation de nouveaux professionnels de santé
Statut	Initiée
Niveau de priorité	FORTE
Maître d'ouvrage	Conseil Départemental
Description de l'action	<p>Après une première phase de conception, le Conseil Départemental des Yvelines a accepté la reprise de la maîtrise d'ouvrage de la maison médicale.</p> <p>La maison médicale d'une surface d'environ 1050m<sup>2</sup> de surface de placher comprend un ensemble de locaux de consultation pour les professionnels médicaux et paramédicaux, d'un laboratoire d'analyse (déplacement de l'actuel), d'un local pour le TAD.</p> <p>L'aménagement de ce bâtiment sur la Place Jean Moulin, au cœur de la coulée verte constitue l'aboutissement du centre-ville, en articulation avec la voie douce mais aussi avec les possibilités de stationnement.</p> <p>Dans cet optique, la maison médicale et ses abords répondront à un principe de paysagement des abords mais aussi de travail des revêtements et matériaux pour suggérer une ambiance de centre-ville verdi.</p>
Partenaires	Commune Etat ARS UDAP
Dépenses prévisionnel/définitif	Plan de financement Départemental
Plan de financement mobilisable / définitif	Maîtrise d'ouvrage départementale pour le bâtiment et ses abords immédiats ;

Calendrier	2023-2026
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de cabinets créés Nouveaux spécialistes et généralistes accueillis
Conséquence sur la fonction de centralité	La santé ressort auprès des Arnolphiens comme le sujet majeur d'inquiétude sur les services offerts sur la commune. Aussi, la conception et construction d'une maison médicale pour les professionnels aujourd'hui diffus en ville est de nature à faciliter la venue d'autres spécialistes, généralistes ou professionnels paramédicaux et ainsi renforcer la polarité de Saint-Arnoult-en-Yvelines.
Incidences environnementales et dans le cadre de la transition énergétique	Sans objet
Annexes	

## FICHE ACTION N° 10.1

### Concevoir une nouvelle école

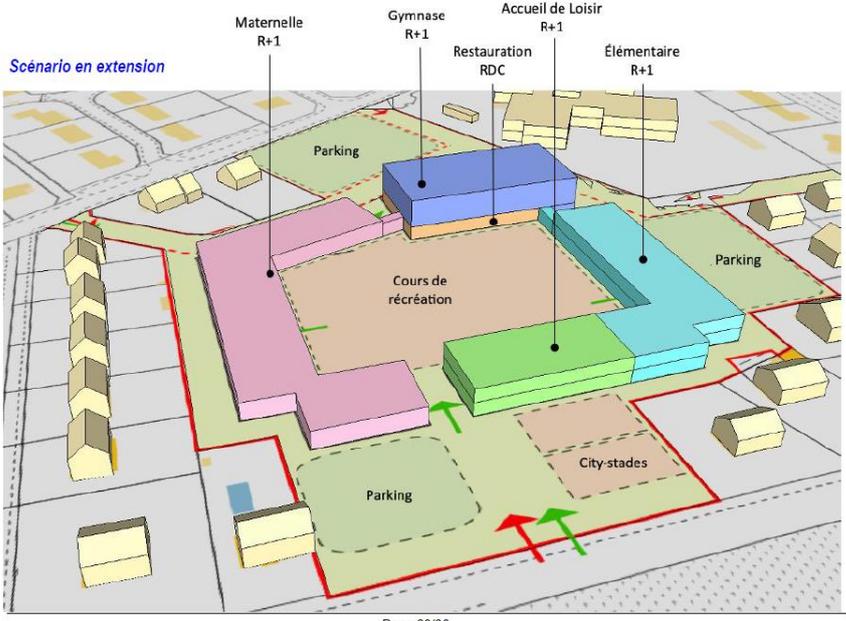
Orientation stratégique	<b>III – Moderniser les équipements publics</b>
Action nom	<b>Concevoir une nouvelle école</b>
Action n°	10.1
Objectif de l'action	Rééquilibrer les capacités d'accueil des écoles au regard de l'arrivée de nouveaux ménages / Moderniser les outils pédagogiques tout en optimisant le fonctionnement des sites /
Statut	Initiée
Niveau de priorité	FORTE
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	<p>Dans une perspective d'augmentation des effectifs scolaires, de développement résidentiel en particulier du côté ouest de la commune, il convient de revoir la carte scolaire de la commune, afin de déterminer un site scolaire plus adapté aux flux nombreux qui rejoignent chaque matin les écoles de centre-ville. Aujourd'hui, le site du camping Nord est envisagé comme pouvant accueillir, sur une partie qu'il conviendra d'affiner une nouvelle école implantée sur un site pouvant être facilement relié au maillage piéton de la commune et dont les possibilités d'accès « véhicules » restent à stabiliser (faisabilité technique).</p> <p>Le nouvel ensemble scolaire souhaité se compose d'une douzaine de classes élémentaires et d'une dizaine de classes maternelles, de locaux de restauration ainsi qu'une salle d'activités sportives pouvant être ouverte aux associations de la commune (type danse, yoga, gymnastique douce, etc.)</p>
Partenaires	<p>Commune</p> <p>Etat</p> <p>Conseil Départemental</p> <p>Conseil Régional</p> <p>IngénieurY</p>

Dépenses prévisionnel/définitif	Financement de l'équipement avec une participation à confirmer du Département des YVELINES, de la DSIL, ainsi que d'autres financements à préciser
Plan de financement mobilisable / définitif	A préciser à l'avancée du projet CD78 – Programme PRIOR2 en cours d'élaboration - sous réserve d'éligibilité et de délibération du Conseil Départemental
Calendrier	2023 : mise au point du programme et validation de la localisation 2024 : lancement du concours d'architecture 2025-2026 : construction Rentrée 2027 : Mise en service
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de classes nouvelles créées et capacité d'accueil
Conséquence sur la fonction de centralité	Au regard des programmes immobiliers en cours sur la commune, l'accueil scolaire et périscolaire est autant une problématique de capacités d'accueil que de fonctionnement de la commune, notamment en termes de desserte des écoles. La création d'une nouvelle école permet de rééquilibrer la carte scolaire, d'améliorer la fonctionnalité des sites (écoles, pratique sportive) et de valoriser un terrain idéalement situé.
Incidences environnementales et dans le cadre de la transition énergétique	La création d'un équipement scolaire selon des normes environnementales et techniques nouvelles permet d'améliorer sensiblement les consommations énergétiques et frais liés à la maintenance et au fonctionnement scolaire. De même, le rééquilibrage de la carte scolaire dans la ville, notamment à l'appui sur les liaisons douces permet aussi de renforcer la part modale des déplacements doux pour amener les enfants à l'école.
Annexes	

## FICHE ACTION N° 10.2

### Restructurer le secteur de Guhermont

Orientation stratégique	<b>III – Moderniser les équipements publics</b>
Action nom	<b>Restructurer le secteur de Guhermont</b>
Action n°	10.2
Objectif de l'action	Renforcer la polarité de Guhermont pour les activités scolaires / périscolaires / Moderniser les outils pédagogiques tout en optimisant le fonctionnement des sites
Statut	A initier
Niveau de priorité	FORTE
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	<p>L'action comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le déplacement du CTM</li> <li>- la construction d'un nouvel ALSH / ACM</li> <li>- la démolition de l'ACM actuel et la reconstruction à la place d'un réfectoire + gymnase (pour sports collectifs, niveau départemental). L'adjonction d'un équipement sportif ouvert aux associations sportives ainsi qu'au collège est un atout indéniable pour la fonctionnalité du site, la mutualisation de ses usages et la performance des équipes de la commune qui ne disposent pas d'espace adapté aujourd'hui.</li> <li>- la reconfiguration des bâtiments maternels et élémentaires autour d'un espace de récréation sectorisé pour les différentes fonctionnalités</li> </ul>
Partenaires	<p>Commune</p> <p>Etat</p> <p>Conseil Départemental</p> <p>Conseil Régional</p> <p>Ingénieur</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	Financement de l'équipement avec une participation à confirmer du CD78 – Programme PRIOR2 en cours d'élaboration - sous réserve d'éligibilité et de délibération du Conseil Départemental, de la DSIL, ainsi que d'autres financements à préciser

Plan de financement mobilisable / définitif	A préciser à l'avancée du projet
Calendrier	<p>2023 : mise au point du programme et validation de la localisation</p> <p>2024 : lancement du concours d'architecture</p> <p>2025-2026 : construction</p> <p>Rentrée 2027 : inauguration de l'école</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Nombre de places ACM créées</p> <p>Gains énergétiques liés au fonctionnement des bâtiments</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Au regard des programmes immobiliers en cours sur la commune, l'accueil scolaire et périscolaire est autant une problématique de capacités d'accueil que de fonctionnement de la commune, notamment en termes de desserte des écoles. La restructuration du pôle de Guhermont permet de moderniser le fonctionnement et notamment la desserte du site pour ses différents usages. Il s'agit également de mutualiser les équipements scolaires et sportifs, utilisés sur des créneaux complémentaires.</p>
Incidences environnementales et dans le cadre de la transition énergétique	Sans objet
Annexes	 <p><i>Scénario en extension</i></p> <p>Page 20/30</p> <p><i>Extrait de l'étude de faisabilité et de programmation scolaire, 2023</i></p>

## FICHE ACTION N° 10.3

### Jalonner le devenir des équipements scolaires de centre-ville

Orientation stratégique	<p><b>I - Valoriser le cadre de vie existant</b></p> <p><b>II - Diversifier les capacités d'accueil résidentielle et économique</b></p> <p><b>III – Moderniser les équipements publics</b></p>
Action nom	<b>Jalonner le devenir des équipements scolaires de centre-ville</b>
Action n°	10.3
Objectif de l'action	Reconvenir à terme les écoles Jeu de Paume et Camescasse pour une programmation à déterminer (équipements publics, activités de services, etc.)
Statut	Non mature
Niveau de priorité	MOYENNE
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	L'action consiste à prévoir la libération des écoles Jeu de Paume et Camescasse à l'issue de la réalisation des actions 10.1 et 10.2. Une cession de charge foncière peut être envisagée pour Camescasse, selon des critères et objectifs à déterminer par la collectivité. Pour l'école du Jeu de Paume, une réintégration par un ou plusieurs services municipaux peut être envisagée.
Partenaires	<p>Commune</p> <p>Etat</p> <p>Conseil Départemental</p> <p>Conseil Régional</p> <p>IngénieurY</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	Sans objet, à priori (temps agent)
Plan de financement mobilisable / définitif	Sans objet
Calendrier	Postérieur à 2027
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Sans indicateur
Conséquence sur la fonction de centralité	Les fonciers de centre-ville sont très précieux. C'est la raison pour laquelle il convient d'en valoriser la localisation et l'usage autant que

	possible pour des fonctionnalités liées au centre-ville (équipements, activités de commerce et/ou service, logement...).
Incidences environnementales et dans le cadre de la transition énergétique	Sans objet
Annexes	

## FICHE ACTION N° 11.1

### Rénover le gymnase communal

Orientation stratégique	<b>III – Moderniser les équipements publics</b>
Action nom	<b>Rénover le gymnase communal</b>
Action n°	11.1
Objectif de l'action	Rénover thermiquement le gymnase / Diminuer la facture énergétique de la commune / Améliorer la résilience de la commune face aux variations des coûts de l'énergie / Garantir des conditions d'exercice sportif optimales
Statut	Initiée et à poursuivre Consultation lancée
Niveau de priorité	MOYENNE
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	Un diagnostic thermique mené par CORETUDE en 2022 décrit les différentes actions à mener sur le gymnase pour procéder à sa rénovation thermique. Entre autres, une amélioration du bilan thermique du gymnase est prévue pour atteindre de 35 à 45% par rapport à l'actuel.
Partenaires	Commune Etat CD78 – Dispositif à préciser - sous réserve d'éligibilité et de délibération du Conseil Départemental Conseil Régional Agence départementale IngénierY
Dépenses prévisionnel/définitif	Marché estimé à 1 038 240 € TTC.
Plan de financement mobilisable / définitif	Financement du Conseil Départemental (à préciser - par exemple via le « Contrat de Proximité Yvelines + ») Financement du Conseil Régional (forme à déterminer) Fonds Vert
Calendrier	2023 : Attribution du marché

	2024-2025 : Travaux
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Gains énergétiques par rapport à l'existant
Conséquence sur la fonction de centralité	Sans objet
Incidences environnementales et dans le cadre de la transition énergétique	Les gains environnementaux associés à la rénovation du gymnase sont estimés, pour les consommations énergétiques à environ 1 177,3 tonnes de CO2 évitées sur 30 ans.
Annexes	

## FICHE ACTION N° 11.2

### Reconstruction des vestiaires du football

Orientation stratégique	<b>III – Moderniser les équipements publics</b>
Action nom	<b>Reconstruction des vestiaires du football</b>
Action n°	11.2
Objectif de l'action	Reconstruire les vestiaires du football
Statut	Initiée et à poursuivre
Niveau de priorité	MOYENNE
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	Le club de football est en plein essor avec plus de 300 licenciés issus de Saint-Arnoult-en-Yvelines mais également de tous les villages connexes. Au regard de l'état de vétusté des vestiaires de football ainsi que de l'évolution du club arnolprien, une construction neuve est préconisée.
Partenaires	Commune Etat Conseil Départemental Conseil Régional IngénieurY
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement mobilisable / définitif	CD78 – Contrat départemental d'équipement – attribué (139 350 €) Financement du Conseil Régional (forme à déterminer)
Calendrier	2023 : mise au point de la consultation de la maîtrise d'œuvre 2024-2025 : travaux de construction
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Gains énergétiques associés au renouvellement de la production d'eau chaude sanitaire
Conséquence sur la fonction de centralité	Sans objet
Incidences environnementales et dans le cadre de la transition énergétique	Gains énergétiques associés au renouvellement de la production d'eau chaude sanitaire
Annexes	

